PAC – Accréditation du Laboratoire national des essais environnementaux (LNEE) de Burlington (Ontario) et de Saskatoon (Saskatchewan)

1. Préavis d'adjudication de contrat (PAC).

Un préavis d'adjudication de contrat (PAC) est un avis adressé à la collectivité des fournisseurs indiquant qu'un ministère ou un organisme a l'intention d'attribuer un marché à un entrepreneur sélectionné d'avance et permettant aux autres fournisseurs de manifester leur intérêt pour le marché en question et de présenter un énoncé de capacités. Si aucun autre fournisseur ne soumet, avant la date limite indiquée dans le PAC, un énoncé de capacités répondant aux exigences précisées dans celui-ci, l'agent de négociation des marchés peut octroyer le marché au fournisseur sélectionné d'avance.

2. Définition du besoin

Le ministère de l'Environnement exige que ses laboratoires opérationnels répondent aux normes de qualité ISO 17025. La Canadian Association for Laboratory Accreditation (CALA) est la seule institution canadienne reconnue qui fournit des services d'accréditation complets, une formation et des échantillons aux fins d'essais d'aptitude ainsi que d'autres services de soutien. Le travail comprendra ce qui suit :

- Adhésion annuelle à la Canadian Analytical Laboratories Association pour le Laboratoire national des essais environnementaux de Burlington, Ontario, et de Saskatoon, Saskatchewan.
- b) Accréditation annuelle (l'accès à des évaluations sur place pour le LNEE de Burlington et le LNEE de Saskatoon est-il fondé sur les normes ISO/IEC 17025?) et frais de maintien.
- c) Participation aux essais sur le rendement (ER) deux fois par année. Cela comprend la prestation.

3. Critères pour l'évaluation de l'énoncé de capacités (exigences minimales essentielles)

Tout fournisseur intéressé doit démontrer dans son énoncé de capacités que ses produits et services satisfont aux exigences suivantes : Doit pouvoir délivrer une accréditation de laboratoire en essais environnementaux en se fondant sur la participation satisfaisante du LNEE de Burlington et le LNEE de Saskatoon à un programme d'évaluation des sites ainsi que la participation satisfaisante aux essais d'aptitude.

- 2) Doit pouvoir fournir un programme d'évaluation des sites qui permet de vérifier et d'évaluer le rendement des laboratoires du LNEE de Burlington et du LNEE de Saskatoon à intervalles réguliers. Les laboratoires doivent être évalués selon la norme ISO/IEC, conformément à la norme ISO/IEC 17011. Le fournisseur intéressé doit mener des évaluations sur place régulières en faisant appel à des évaluateurs hautement qualifiés (formation officielle sur la norme ISO/IEC 17025).
- 3) Doit pouvoir offrir un programme d'essais d'aptitude composé de ce qui suit :
 - a. Deux études par année pour les deux disciplines de la science inorganique et de la chimie inorganique dans des échantillons solides et provenant de l'eau.

- b. Un rapport confidentiel sur chaque étude, lequel contient l'évaluation du rendement pour chaque analyte pour lequel le LNEE de Burlington et le LNEE de Saskatoon rapportent les résultats dans l'étude.
- 4) Doit être entièrement conforme à la nouvelle norme liée aux ER ISO/IEC 17043 : 2010.

4. Accords commerciaux s'appliquant au marché

Cet approvisionnement est soumis à l'accord commercial suivant : Accord de libre-échange nord-américain (ALENA)

5. Justification pour le fournisseur déterminé au préalable

La CALA est la seule institution canadienne reconnue fournissant des services d'accréditation complets, une formation et des échantillons aux fins d'essais d'aptitude ainsi que d'autres services de soutien. Le ministère de l'Environnement a une politique sur la qualité des données des laboratoires selon laquelle tous les laboratoires d'analyse opérationnels du ministère de l'Environnement doivent répondre aux normes de qualité ISO 17025. Le respect de cette norme nous assure que les laboratoires opérationnels du ministère de l'Environnement atteignent et démontrent les plus hauts niveaux d'excellence en matière de science et de gestion à l'aide des principes combinés de la compétence, de l'uniformité, de la crédibilité et de la communication. Il s'agit de l'une des étapes permettant aux données des programmes scientifiques du ministère de l'Environnement d'être acceptées comme une référence partout dans le monde.

La CALA fournit également plusieurs documents d'orientation à ses membres afin d'aider ses laboratoires à répondre aux exigences de la norme ISO17025. De plus, la CALA appuie ses membres en offrant une formation à prix réduit sur des sujets liés à l'accréditation et à la gestion des laboratoires.

6. Exception(s) prévue(s) au Règlement sur les marchés de l'État

Les exceptions suivantes prévues au *Règlement sur les marchés de l'État* sont évoquées pour le présent marché en vertu de l'alinéa 6*d*) –

« une seule personne ou entreprise est en mesure d'effectuer les travaux. »

7. Exclusions et/ou raisons de l'appel d'offres limité

Les exclusions et/ou les raisons de l'appel d'offres limité suivantes sont invoquées en vertu de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), article 1016.

Une entité peut faire appel à des procédures d'appel d'offres limité dans les situations suivantes et est assujettie aux conditions suivantes, le cas échéant :

« [...] lorsque, du fait qu'il s'agit de travaux d'art ou pour des raisons liées à la protection de brevets, de droits d'auteur ou d'autres droits exclusifs ou de renseignements de nature exclusive, ou en l'absence de concurrence pour des raisons techniques, les produits ou services ne pourront être fournis que par un fournisseur particulier et qu'il n'existera aucun

produit ou service de rechange ou de remplacement raisonnablement satisfaisant; » (code du Processus d'adjudication de contrat 71)

8. Titre de propriété intellectuelle

Les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux découlant du marché proposé resteront la propriété de l'entrepreneur.

9. Période du contrat ou de la date de livraison proposées

Le contrat proposé est d'une période d'un an, du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017. Le contrat comprend une option pour prolonger la période du contrat pour deux périodes d'un an, du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018 et du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019.

10. Valeur estimée du marché

La valeur estimative du marché, incluant les options, est de 90 000,00 \$ (TVH en sus).

11. Nom et adresse du fournisseur sélectionné d'avance

Canadian Association for Laboratory Accreditation (CALA) 102-2934, chemin Baseline Ottawa (Ontario) K2H 1B2

12. Droit des fournisseurs de présenter un énoncé de capacités

Les fournisseurs qui estiment posséder les compétences et être disponibles pour assurer la fourniture des biens, services ou services de construction décrits dans le PAC peuvent faire parvenir à la personne-ressource mentionnée dans le présent avis un énoncé de capacités écrit d'ici la date de clôture. L'énoncé de capacités doit démontrer clairement de quelle façon le fournisseur répond aux exigences précisées.

13. Date limite pour présenter un énoncé de capacités

Les énoncés de capacités doivent être reçus au plus tard le avril 2016 à 14 h, DST.

14. Demandes de renseignements et présentation des énoncés de capacités

Les demandes de renseignements et les énoncés de capacités doivent être adressés à : Heidi Noble

Services d'approvisionnement et de contrats – région de l'Ontario

Préavis d'adjudication de contrat : 5000020583

Environnement et Changements climatiques Canada (ECCC) – gouvernement du Canada

Téléphone : 905-319-6982 Télécopieur : 905-336-8907 Courriel : Heidi.Noble@canada.ca